



Étude des organisations

Quel avenir pour les collectivités territoriales ?

Kévin Villaumé

étudiant en 1^{re} année

DUT Information et Communication

Option Métiers du livre

IUT de La Roche-sur-Yon

Université de Nantes

Année universitaire 2014-2015

Sommaire

Sommaire.....	3
Introduction.....	3
1 Le renforcement des régions.....	5
1.1 <i>L'acte médiatisé de la réforme.....</i>	<i>5</i>
1.2 <i>La question houleuse du redécoupage régional.....</i>	<i>5</i>
1.3 <i>Des prérogatives accrues.....</i>	<i>6</i>
2 L'affaiblissement des départements.....	7
2.1 <i>L'ancienneté du département.....</i>	<i>7</i>
2.2 <i>Entre hésitations et certitudes.....</i>	<i>7</i>
2.3 <i>Un avenir incertain.....</i>	<i>8</i>
3 La simplification de l'intercommunalité.....	9
3.1 <i>L'organisation de l'intercommunalité.....</i>	<i>9</i>
3.2 <i>L'encouragement des communes nouvelles.....</i>	<i>9</i>
3.3 <i>Une volonté de réduire le nombre de communes.....</i>	<i>10</i>
Conclusion.....	11
Bibliographie.....	12
Annexe 1 : « Cartes des régions vues par l'Assemblée et le Sénat, le 20 octobre 2014 ».....	16
Annexe 2 : « Carte de France de l'intercommunalité au 1er janvier 2011 ».....	17

Introduction

Les collectivités territoriales occupent une place prédominante au sein du territoire français. Elles constituent des échelons administratifs locaux dont les compétences partagées et les financements sont souvent résumés par l'expression de « millefeuille territorial », une administration illisible qui nuit à l'efficacité des territoires¹.

À la base d'un vaste mouvement de décentralisation de l'État s'opérant depuis 1982, ces collectivités territoriales sont sujettes à de nombreuses tentatives de répartition des pouvoirs au sein de lois sur la décentralisation². Néanmoins, *la mise en œuvre de la décentralisation [...] a souvent abouti à un certain enchevêtrement des compétences et à une confusion dans la mise en œuvre des politiques publiques par les différents niveaux de collectivités locales [...]*³ Pourtant conçue pour renforcer la démocratie et améliorer le fonctionnement administratif, la décentralisation est devenue un facteur de confusion, tant les compétences partagées sont nombreuses et paralysantes⁴.

La « réforme territoriale » trouve sa véritable inspiration dans le Comité pour la réforme des collectivités locales de 2009, présidé par Édouard Balladur. Chargé de proposer une réforme des institutions, ce comité s'est efforcé à réfléchir et à élaborer des propositions qui permettraient une simplification des structures de l'administration territoriale, afin de clarifier les compétences de chaque collectivité⁵. L'État tend ainsi à déléguer davantage de compétences à ces collectivités, afin que chaque compétence soit exercée à l'échelle pertinente pour répondre aux besoins des populations⁶. Troisième volet de la réforme territoriale, le *Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République* (NOTRe) doit permettre une évolution et une clarification de la répartition des compétences et des prérogatives de chaque collectivité territoriale⁷.

1 GOUVERNEMENT FRANÇAIS, <http://www.gouvernement.fr/>

2 VIE PUBLIQUE (1), <http://www.vie-publique.fr/>

3 BOUCHERIE Christian, 2011, p. 131

4 ATTALI Jacques, 2008, p. 195

5 BALLADUR Édouard, 2009, p. 109

6 ADRETS, p. 5

7 SÉNAT (1), <http://www.senat.fr/>

1 Le renforcement des régions

1.1 L'acte médiatisé de la réforme

Englobant plusieurs départements, les régions possèdent des compétences élargies : le développement économique, la formation, les lycées, l'aménagement du territoire, etc⁸. *La décentralisation donne aux régions une double légitimité : une légitimité d'action (action publique) et une légitimité démocratique (représentation politique)*⁹.

Dans son *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, Jacques Attali jette les bases d'un nouvel acte de décentralisation fondé sur un renforcement des régions dans leurs compétences traditionnelles (développement économique, formation professionnelle,...), au détriment du département qui serait amené, à terme, à disparaître¹⁰. De même, le comité Balladur recommande principalement de renforcer le rôle des régions, notamment afin de permettre une compétitivité économique plus importante à l'instar de leurs homologues européennes, en préconisant un découpage du territoire en quinze régions métropolitaines, contre vingt-deux actuellement¹¹.

1.2 La question houleuse du redécoupage régional

*Si les réformes de décentralisation se sont succédées [...], un clivage structurant demeure : celui entre départementalistes et régionalistes, entre partisans d'une réforme régionale d'envergure et ceux qui plaident pour le statu quo hérité de la Révolution française*¹². Suite à de récents mouvements de protestations régionaux dans des villes comme Strasbourg, Toulouse ou encore Montpellier, le Sénat a tenté de réadapter le projet de réforme territoriale en établissant à quinze le nombre de régions métropolitaines, au lieu des treize prévues initialement par le gouvernement¹³. L'Annexe 1 illustre cette récente répartition des régions vues par l'Assemblée nationale et par le

8 WIKIPÉDIA, « Région française »

9 PASQUIER Romain, 2012

10 ATTALI Jacques, *op. cit.*, pp. 192-193

11 BALLADUR Édouard, *op. cit.*, pp. 112-113

12 PASQUIER Romain, *op. cit.*, 2012

13 PONTIUS Julien, 2014

Sénat, en date du 30 octobre 2014¹⁴. En s'opposant à la carte adoptée par l'Assemblée, cette nouvelle carte établie par le Sénat proposait que l'Alsace ne soit plus rattachée au sein d'un ensemble Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne et demeure indépendante. La fusion Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées serait également annulée et les deux régions demeureraient indépendantes à leur tour¹⁵. Néanmoins, le 25 novembre 2014, l'Assemblée a adopté en deuxième lecture sa carte à 13 régions, confirmant celle établie lors de la première lecture¹⁶.

1.3 Des prérogatives accrues

Les régions tendent à se regrouper en une quinzaine, à devenir de plus en plus autonomes et à s'engager dans la compétition des régions européennes grâce à des compétences, des pouvoirs et des moyens toujours plus nombreux à mesure que la décentralisation s'opère¹⁷. Ces prérogatives sont notamment centrées autour du développement économique (aides aux entreprises, financement d'infrastructures, transports,...), de l'éducation (lycées, apprentissages,...), du patrimoine, de la gestion des programmes européens, du développement durable et de l'aménagement numérique¹⁸.

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs envisagée par l'État, il est également prévu que les régions acquièrent des compétences jusqu'alors exercées par les départements, au détriment de ces derniers : routes, collèges, transports scolaires, transports interurbains, etc¹⁹. Pourtant, la commission sénatoriale de la culture et de l'éducation a annoncé, le 4 décembre 2014, avoir refusé ces transferts aux régions, dans la crainte de l'affaiblissement des départements²⁰.

14 Voir Annexe 1, p. 16

15 WAINTRAUB Judith, 2014

16 LERNOULD Sébastien, 2014

17 DIMOU Michel, 2014

18 VIE PUBLIQUE (2), <http://www.vie-publique.fr/>

19 SEMELLE Jacques-Henri, 2014

20 LE DAUPHINÉ, 2014

2 L'affaiblissement des départements

2.1 L'ancienneté du département

À mi-chemin entre la région et l'arrondissement, le département français *est aujourd'hui à la fois une collectivité territoriale décentralisée, une circonscription territoriale des services déconcentrés de l'État et une circonscription électorale*²¹. Initialement au nombre de 83 à leur création en 1789, le nombre des départements atteignit 130 suite aux conquêtes napoléoniennes en 1810, pour atteindre le nombre de 101 en 2011²². Leurs compétences sont multiples et s'inscrivent dans le cadre d'interventions dans tous les domaines présentant un intérêt public à l'échelon du territoire départemental ou d'interventions par le biais de transfert de compétences de l'État : ils sont notamment en charge d'actions sociales et sanitaires, du logement, de l'insertion professionnelle, de la voirie, des transports, de l'éducation (collèges), des actions culturelles, etc²³.

2.2 Entre hésitations et certitudes

Le rapport Balladur se différencie principalement de celui d'Attali par la volonté de maintenir les départements, dans la mesure où leurs prérogatives seraient à même d'être clairement définies²⁴. Le renforcement des régions et le maintien des départements posent donc la question de la répartition des compétences.

En se basant sur les propositions du Comité Balladur²⁵, la loi du 16 décembre 2010 entendait rapprocher les départements et les régions grâce à l'instauration d'un élu commun (le conseiller territorial), mais celle-ci fut supprimée en 2012 par le gouvernement Ayrault²⁶. À ce jour, le Sénat envisagerait cependant son retour²⁷. De même, la réforme prévoyait la suppression des conseillers

21 WIKIPÉDIA, « Départements français »

22 *Idem.*

23 WIKIPÉDIA, « Liste des compétences des départements en France »

24 BALLADUR Édouard, *op. cit.*, p. 115

25 *Idem.*, p. 116

26 PASQUIER Romain, *op. cit.*, 2012

27 VIGNAL François, 2014

généraux, avant que les radicaux de gauche n'obtiennent leur maintien²⁸. Par ailleurs, l'État est revenu sur sa décision de trouver une date commune aux élections départementales et régionales²⁹. Ces exemples sont représentatifs d'un nombre important d'hésitations et de revirements de la part du gouvernement, entraînant un manque de visibilité et de compréhension dans ce qui sera entrepris.

2.3 *Un avenir incertain*

Les départements, dont l'avenir paraît incertain, demeurent donc aujourd'hui en plein centre d'une transition dont l'issue pourrait être leur disparition progressive dès 2020³⁰. En suivant les propositions élaborées par le Comité Balladur, l'État pourrait *favoriser les regroupements volontaires de départements par des dispositions législatives de même nature que pour les régions*³¹. Après un revirement de la part du gouvernement, les conseils généraux (ou départementaux), dans le cadre du maintien d'un lien entre les régions et les communes, pourraient être maintenus dans les zones rurales avec un objectif fédérateur et supprimés dans des intercommunalités plus importantes à l'horizon 2020³².

À l'image de Lyon, certains départements seront également amenés à fusionner avec de grandes villes pour devenir de nouvelles métropoles exerçant des compétences départementales et pouvant agir en lieu et place de la région ou de l'État (développement économique, social, environnemental, transports,...)³³, au sein d'une nouvelle forme d'intercommunalité.

28 PONTIUS Julien, *op. cit.*, 2014

29 FORRAY Jean-Baptiste, 2014

30 MAZON Romain, 2014

31 BALLADUR Édouard, *op. cit.*, p. 202

32 ROUDEN Céline, 2014

33 VIE PUBLIQUE (3), <http://www.vie-publique.fr/>

3 La simplification de l'intercommunalité

3.1 *L'organisation de l'intercommunalité*

Apparue lors de la loi du 22 mars 1890 sur les syndicats intercommunaux, *l'expression intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes*³⁴. L'Annexe 2 illustre la pluralité intercommunale à l'échelle du territoire français³⁵ : sur l'ensemble du territoire, l'intercommunalité prend différentes formes en fonction des besoins de chaque commune³⁶.

- Les communautés urbaines regroupent un ensemble de plusieurs communes de plus de 500 000 habitants d'un seul tenant. Elles exercent des compétences obligatoires en matière d'économie, d'aménagement de l'espace communautaire, de l'habitat, de l'environnement,...
- Les communautés d'agglomération associent plusieurs communes urbaines, regroupant plus de 50 000 habitants autour d'une commune de plus de 15 000 habitants. Elles ont des compétences obligatoires en matière d'économie, d'aménagement de l'espace,...
- Les syndicats de communes (SIVU et SIVOM) sont respectivement en charge d'une seule ou de plusieurs activités intercommunales.
- Les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN) exercent des compétences en matière d'urbanisme, de logement, de transports,...
- Les communautés de communes aménagent l'espace et développent l'action économique.
- Les métropoles et les villes nouvelles sont d'autres formes d'intercommunalités qui tendent à se développer³⁷.

3.2 *L'encouragement des communes nouvelles*

Dans l'objectif d'optimiser et de simplifier l'organisation territoriale, la commune nouvelle constitue un regroupement volontaire de plusieurs communes. Sa création peut-être à l'initiative du

34 BOEUF Jean-Luc, 2008, p. 50

35 Voir Annexe 2, p. 17

36 Les structures intercommunales ci-après se retrouvent dans l'ouvrage de BOEUF Jean-Luc, *op. cit.*, pp. 52-56

37 VIE PUBLIQUE (3), *op. cit.*, <http://www.vie-publique.fr/>

préfet qui peut créer, *modifier le périmètre ou fusionner tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* (EPCI)³⁸, d'un accord unanime des conseils municipaux concernés, ou encore de l'accord des *2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres d'un même EPCI représentant plus des 2/3 de la population totale de celles-ci* (dans ce cas, la consultation des électeurs est obligatoire)³⁹. Dans son fonctionnement, elle est somme toute identique à celle d'une commune : à l'image de Baugé-en-Anjou, première commune nouvelle de France⁴⁰, le conseil municipal est directement élu par les électeurs et garde seul un statut de collectivité territoriale, les anciennes communes devenant alors déléguées⁴¹.

La création de ces communes permettrait de préserver l'identité de certains territoires, d'assurer une représentativité plus importante des communes, de faire des économies (réduction du nombre d'élus, mise en commun de dépenses,...) et de réduire considérablement le nombre de communes de petite taille en France, grâce à leur regroupement⁴².

3.3 *Une volonté de réduire le nombre de communes*

Le projet NOTRe doit permettre *une réduction du nombre des structures syndicales intervenant en particulier dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets, du gaz, de l'électricité et des transports*⁴³. Ce qui implique de réduire le nombre de SIVU et de SIVOM.

L'article 14 propose surtout une rationalisation et une simplification de la carte intercommunale resserrée autour des bassins de vie et axée sur un accroissement de la taille minimale des EPCI, avec un seuil intercommunal qui passerait de 5 000 à 20 000 habitants⁴⁴. Cet article impose un seuil minimal afin d'encourager le regroupement d'un plus grand nombre de communes. Néanmoins, les problèmes que mettent en lumière les élus concernent le regroupement en lui-même: il serait trop faible en zone rurale (où les communes sont majoritairement dispersées sur un territoire étendu et disparate) et il serait irréaliste en zone urbaine (où les communes sont trop concentrées au sein d'un même territoire, avec des enjeux différents des petites communes voisines qui auront pourtant l'obligation de s'y rattacher)⁴⁵.

38 SÉNAT (1), *op. cit.*, <http://www.senat.fr/>

39 AMF, <http://www.amf.asso.fr/>

40 CHALOPIN Philippe, 2014

41 FELTIN-PALAS Michel, 2014

42 CHALOPIN Philippe, *op. cit.*, 2014

43 SÉNAT (1), *op. cit.*, <http://www.senat.fr/>

44 *Idem.*

45 CONGRÈS DE L'AMF, <http://www.localtis.info/>

Conclusion

Si l'avenir des régions paraît assurément ancré dans la décentralisation, l'avenir des départements semble au contraire incertain. Quant à l'intercommunalité, le débat est aujourd'hui centré autour de leur rationalisation autour des bassins de vies.

En mettant en évidence l'enchevêtrement des compétences, et bien que les recommandations avancées n'aient pas toutes été suivies, les propositions d'Attali et du Comité Balladur figurent à la base du fondement de la réforme territoriale. Les nombreux revirements de l'État et les débats suscités par cette réforme entraînent une difficulté de compréhension et de visibilité quant à ce qui sera concrètement entrepris⁴⁶. Questionnements et objections continuent de susciter un nombre important de débats autour de l'avenir de ces collectivités territoriales.

Afin de rationaliser l'organisation des régions, des départements et de l'intercommunalité, le *Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République* sera discuté en séance publique devant l'Assemblée, dès le 16 décembre 2014⁴⁷.

46 MAZON Romain, *op. cit.*, 2014

47 SÉNAT (2), <http://www.senat.fr/>

Bibliographie

Ouvrages et monographie

Tous les liens actifs et vérifiés le 15 décembre 2014.

ADRETS, *Communes, Départements, Régions, qui fait quoi en matière de services au public ? Guide des compétences des Collectivités Territoriales*, octobre 2012, 32 p. En ligne : http://adrets-asso.fr/IMG/pdf/Guide_des_compétences_-_ADRETS_V2.pdf

ATTALI Jacques, *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, Paris, XO Éditions, La documentation Française, 2008, 242 p.

BALLADUR Édouard (ss la présidence de), *Il est temps de décider : rapport au Président de la République*, Paris, Fayard, La documentation Française, 2009, 289 p.

BOEUF Jean-Luc, Manuela MAGNAN, *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, Paris, la documentation Française, 2008, 166 p.

BOUCHERIE Christian, Eugène MINOT, *Le département dans la réforme territoriale*, Voiron, Territorial éditions, décembre 2011, 267 p.

Articles et revues

Tous les liens actifs et vérifiés le 15 décembre 2014.

CHALOPIN Philippe, « Se regrouper pour continuer à exister », *Angers Mag*, 27 octobre 2014. En ligne : http://www.angersmag.info/La-Tribune-du-Lundi-Se-regrouper-pour-continuer-a-exister-Philippe-Chalopin_a9950.html

CONGRÈS DE L'AMF, « Intercommunalité : le seuil de 20.000 habitants fait l'unanimité contre lui », *Localtis*, 26 novembre 2014. En ligne : <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250268096361&cid=1250268096610>

DIMOU Michel, « Michel Dimou : les fondements théoriques de la réforme territoriale », 15 août 2014. En ligne : <http://bigbangterritorial.unblog.fr/2014/08/15/michel-dimou-les-fondements-theoriques-de-la-reforme-territoriale/>

FELTIN-PALAS Michel, « Commune nouvelle, mode d'emploi », *L'Express*, 24 novembre 2014. En ligne : http://www.lexpress.fr/region/commune-nouvelle-mode-d-emploi_1620488.html

FORRAY Jean-Baptiste, « Réforme territoriale : les élections départementales à nouveau programmées en mars 2015 », *La Gazette des Communes*, 16 septembre 2014. En ligne : <http://www.lagazettedescommunes.com/268239/reforme-territoriale-les-elections-departementales-a-nouveau-programmees-en-mars-2015/>

LE DAUPHINÉ, « Le Sénat refuse en commission le transfert des collèges aux régions », *Le Dauphiné*, 4 décembre 2014. En ligne : <http://www.ledauphine.com/france-monde/2014/12/04/le-senat-refuse-en-commission-le-transfert-des-colleges-aux-regions>

LE PARISIEN, « Réforme territoriale : le Sénat dessine une carte de 15 régions », *Le Parisien*, 30 octobre 2014. En ligne : <http://www.leparisien.fr/politique/reforme-territoriale-le-senat-dessine-une-carte-de-15-regions-30-10-2014-4253481.php>

LERNOULD Sébastien, « La nouvelle carte des régions adoptée de justesse en seconde lecture à l'Assemblée », *Le Parisien*, 25 novembre 2014. En ligne : <http://www.leparisien.fr/politique/la-nouvelle-carte-des-regions-adoptee-de-justesse-en-seconde-lecture-a-l-assemblee-25-11-2014-4321645.php>

MAZON Romain, « Manuel Valls sur la réforme territoriale : encore beaucoup à clarifier », *La Gazette des Communes*, 28 octobre 2014. En ligne : <http://www.lagazettedescommunes.com/289195/manuel-valls-sur-la-reforme-territoriale-encore-beaucoup-a-clarifier/>

PASQUIER Romain, « La fabrique des espaces politiques régionaux : retour sur une France différenciée », *Métropolitiques*, 26 novembre 2012. En ligne : <http://www.metropolitiques.eu/La-fabrique-des-espaces-politiques.html>

PONTHUS Julien, « Rameau d'olivier de Valls au Sénat sur la réforme territoriale », *L'Obs*, 28 octobre 2014. En ligne : <http://tempsreel.nouvelobs.com/topnews/20141028.REU0056/rameau-d-olivier-de-valls-au-senat-sur-la-reforme-territoriale.html>

ROUDEN Céline, « Zones rurales, Valls confirme le maintien des conseils généraux », *La Croix*, 29 août 2014. En ligne : <http://www.la-croix.com/Actualite/France/Zones-rurales-Valls-confirme-le-maintien-des-conseils-generaux-2014-08-29-1198483> « Rechercher », « Valls confirme le maintien des conseils généraux »

SEMELLE Jacques-Henri, « Région-métropole, le nouveau couple majeur de la réforme territoriale », *Les Échos*, 14 novembre 2014. En ligne : <http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-118425-reforme-territoriale-le-couple-region-metropole-nouvel-acteur-majeur-des-politiques-publiques-1064294.php>

VIGNAL François, « Réforme territoriale : l'UMP prépare sa revanche au Sénat », 9 octobre 2014. En ligne : <http://www.publicsenat.fr/lcp/politique/reforme-territoriale-ump-prepare-revanche-senat-684731> « Rechercher », « l'UMP prépare sa revanche au Sénat ».

WAINTRAUB Judith, « Le Sénat redessine les régions », *Le Figaro*, 22 octobre 2014. En ligne : <http://www.lefigaro.fr/politique/2014/10/22/01002-20141022ARTFIG00164-le-senat-redessine-les-regions.php>

WANAVERBECQ Christiane, « Réforme territoriale : les départements veulent leur part du millefeuille », *Le Moniteur*, 4 novembre 2014. En ligne : <http://www.lemoniteur.fr/694-collectivites-territoriales/article/actualite/26253077-reforme-territoriale-les-departements-veulent-leur-part-du-millefeuille>

Sitographie

Tous les liens actifs et vérifiés le 15 décembre 2014.

AMF (Association des Maires de France), http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF_12386_NOTE_DE_SYNTHESE.pdf&ID_DOC=12386&

GOUVERNEMENT FRANÇAIS, <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/GuideRCT.pdf>

GOUVERNEMENT FRANÇAIS, <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

SÉNAT (1), <http://www.senat.fr/leg/pjl13-636.html>

SÉNAT (2), <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl13-636.html#timeline-3>

VIE PUBLIQUE (1), <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/loi-decentralisation-du-2-mars-1982.html>, « <http://www.vie-publique.fr/> », « Repères », « Découverte des institutions », « Les collectivités territoriales », « Qu'est-ce que l'"acte I" de la décentralisation ? », « Approfondir », « La loi de décentralisation du 2 mars 1982 ».

VIE PUBLIQUE (2), <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelles-sont-competences-exercees-par-regions.html> « <http://www.vie-publique.fr/> », « Repères », « Découverte des institutions », « Les collectivités territoriales », « Quelles sont les compétences des collectivités territoriales ? », « Quelles sont les compétences exercées par les régions ? ».

VIE PUBLIQUE (3), <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-metropole-lyon-creee-2014.html> « <http://www.vie-publique.fr/> », « Repères », « Découverte des institutions », « Les collectivités territoriales », « Quelles sont les différentes catégories de collectivités territoriales ? », « Qu'est-ce que la métropole de Lyon créée en 2014 ? ».

Annexe 1 :
« Cartes des régions vues par l'Assemblée et le Sénat,
le 20 octobre 2014 »

Carte adoptée par l'Assemblée nationale

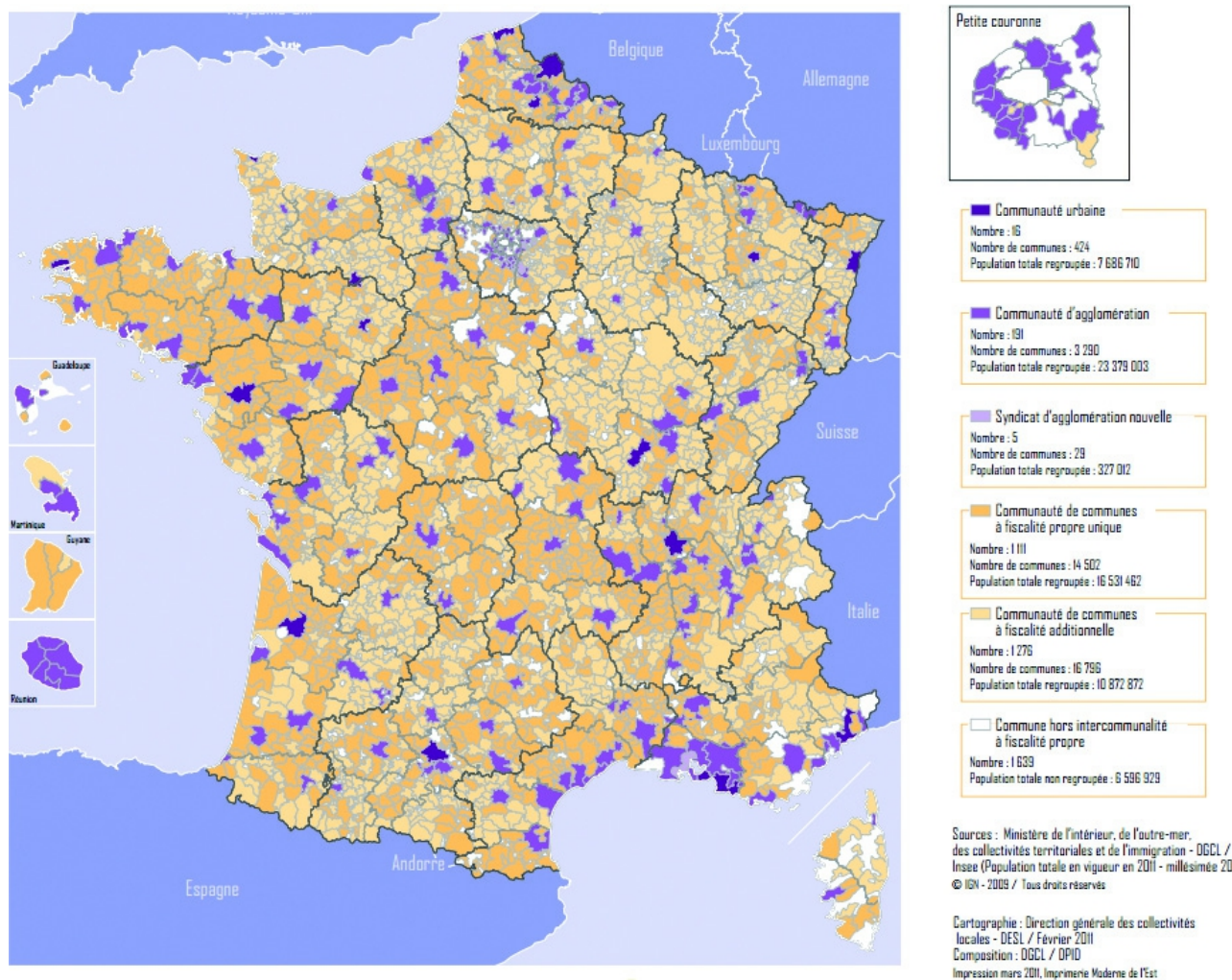


Carte modifiée par la commission spéciale du Sénat chargée de la réforme territoriale



Source : *Le Parisien* : <http://www.leparisien.fr/politique/reforme-territoriale-le-senat-dessine-une-carte-de-15-regions-30-10-2014-4253481.php>

Annexe 2 : « Carte de France de l'intercommunalité au 1er janvier 2011 »



Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/GuideRCT.pdf>